

La certification forestière et les mouvements verts

Les cahiers de la Chaire – collection recherche

No 01-2007

Par Corinne Gendron, Marie-France Turcotte et
Marc-André Lafrance

La certification forestière et les mouvements verts

Les cahiers de la Chaire – collection recherche

No 01-2007

Par Corinne Gendron^{*}, Marie-France Turcotte^{} et
Marc-André Lafrance^{***}**

^{*}**Corinne Gendron** est professeure au Département d'organisation et ressources humaines de l'École des sciences de la gestion de l'UQÀM. Elle est également titulaire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable.

^{**}**Marie-France Turcotte** est professeure au Département stratégie des affaires de l'École des sciences de la gestion de l'UQÀM. Elle est également chercheure principale de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

^{***}**Marc-André Lafrance** est détenteur d'une maîtrise en sciences de l'environnement de l'UQAM. Il est actuellement professionnel de la vérification pour le Commissaire à l'environnement et au développement durable au sein du Bureau du Vérificateur Général du Canada.

La situation des forêts a commencé à préoccuper la « communauté internationale » pendant les années 1980 avec la publication notamment des rapports sur l'État des forêts de 1980, 1990 et 2000 par la FAO (organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). Pour faire face à cette situation, les gouvernements et plusieurs organismes ont avancé des politiques qui, malheureusement, ont semblé inopérantes alors que la situation des forêts continuait à se dégrader. Par ailleurs, alors que certains boycotts, tels que celui du gouvernement autrichien, furent jugés illégaux sous le régime du GATT (General Agreement on tariffs and trade, auquel devait succéder l'OMC quelques années plus tard) (Boursier et al, 2004), les boycotts portés par les ONG eurent pour effet d'aggraver la situation : en faisant baisser le prix du bois tropical, ces boycotts ont favorisé la conversion des forêts en vaste pâturages dans les pays du Sud (Guéneau, 2001, p. 9). Sur la scène internationale, les pays furent incapables de s'entendre autour d'une Convention sur les forêts à l'occasion du sommet de Rio en 1992, et devant une problématique forestière de plus en plus délicate et l'échec des programmes dédiés à sa protection, les investissements nationaux et internationaux ne cessèrent de diminuer pour passer de 2181 millions de dollars à 1320 millions entre 1990 et 1996 (Smouts, 2001 ; Kaimowitz, 2001).

C'est dans ce contexte qu'au milieu des années 1990, des groupes environnementalistes entamèrent des discussions avec des entreprises du secteur forestier dont des détaillants tels que *B&Q* et *Home Dépôt*, en vue de développer ce qui allait devenir l'un des principaux systèmes de certification forestière : le *Forest Stewardship Council*. Le principe était de mettre sur pied un mécanisme visant à infléchir les pratiques forestières en mettant en valeur, aux yeux du consommateur, les produits issus de pratiques plus respectueuses de l'environnement et plus largement du développement durable. Les négociations rassemblèrent pas moins d'une centaine de représentants de tous les secteurs de la foresterie (producteurs, distributeurs, ONGE, groupes de travailleurs, autochtones, représentants de gouvernements et groupes sociaux) souhaitant non seulement améliorer les pratiques forestières, mais aussi instaurer un système fiable de traçabilité (Cashore et al. 2003 ; Bartley, 2003, p. 444).

Suite à la création officielle du FSC en 1993, une série d'initiatives concurrentes virent le jour, portées tout autant par des gouvernements que par des associations industrielles ou de propriétaires forestiers (Bass et al. 2001 ; Guéneau, 2001 ; Cashore et al. 2003). À partir de sa publication en 1996, plusieurs opérations forestières cherchèrent, notamment, à obtenir l'accréditation ISO 14001. Enfin, il existe aujourd'hui pas moins d'une dizaine de certifications applicables au secteur forestier, mais elles ne sont pas toutes liées aux mouvements environnementaux qui en ont promu le principe, certifications désormais regroupées en deux grands groupes : le FSC et le système de reconnaissance PEFC. Cette prolifération, même réorganisée, participe d'une véritable « explosion » du nombre d'opérations forestières certifiées au cours des dernières décennies.

Tableau 1
Année de création des systèmes de certification opérationnels (Lafrance, 2005)

Systèmes de certification	Année de création
ATFS	1943
FSC	1993
SFI	1994
ISO 14001	1994
CSA	1996
CERTFOR	1997
MTCC	1998
LEI	1998
PEFC	1999
CERFLOR	2002

Devant cette prolifération, les premières questions qui viennent à l'esprit sont comment répartir les initiatives entre elles d'une part, et comment s'organise ce qui semble correspondre à une véritable concurrence entre des schémas de certification aux visées semblables, d'autre part. Plusieurs caractéristiques des certifications permettent de faire une intéressante cartographie des différentes initiatives de manière à les situer les unes par rapport aux autres : les promoteurs, l'objet visé par les exigences, la nature de ces dernières, la portée géographique, les mécanismes de vérification, l'ancrage normatif et enfin le niveau des exigences. Il apparaît qu'une majorité d'initiatives sont issues des entreprises (SFI, PEFC...), quelques-unes des gouvernements (MCTT) et une seule des ONG (FSC). À l'exception d'ISO 14001 qui s'attache exclusivement à l'organisation, toutes touchent à la fois au produit et à l'organisation. Par ailleurs, toujours à l'exception d'ISO 14001, toutes les normes contiennent des exigences de nature substantive, assorties la plupart du temps d'exigences procédurales. La majorité des certifications forestières ont une portée régionale ou internationale ; elles se limitent rarement à un pays comme par exemple le MCTT. Toutes les certifications prévoient un mécanisme de vérification indépendant. Enfin, la référence normative est, la plupart du temps, nationale ou négociée avec les parties prenantes (multipartite), bien que quelques certifications s'alignent sur les accords internationaux (MCTT, CSAZ808/809, PEFC). En ce qui concerne le niveau des exigences, l'exercice est plus ardu puisqu'il suppose une analyse fine des critères contenus dans chacun des schémas. Dans la foulée des travaux de Cashore et d'autres auteurs, cette analyse démontre pourtant clairement que le FSC se distingue des autres schémas de par la spécificité des exigences, leur caractère substantif, et le degré de changement qu'il suppose par rapport aux pratiques forestières traditionnelles. À titre d'exemple, la certification du *Forest Stewardship Council* interdit l'utilisation de certains produits chimiques alors que la plupart des autres schémas n'exigent que d'en limiter l'utilisation. Le *Forest Stewardship Council* interdit également l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) alors que les autres schémas suggèrent de suivre la réglementation gouvernementale en la matière. Enfin, le FSC et le SFI sont les deux seuls schémas à contrôler l'étendue des coupes à blanc.

Tableau 2
Utilisation des systèmes de certification à travers le monde en décembre 2006
(Million d'hectares)

	North America	South & Central America	Europe	Asia	Oceania	Africa	Russia	Total
FSC	27.3	9.6	29.6	1.6	1.3	2.5	12.3	84.2
PEFC	128.3	2.3	57.4		5.7			193.7
Other (a)	11.0			4.8		1.2		17.0
Total	166.6	11.9	87.0	6.4	7.0	3.7	12.3	294.9

a) Autres en Amérique du Nord : American Tree Farm System ; en Asie : Malaysian Timber Certification Council ; en Afrique : Dutch Keurhout system

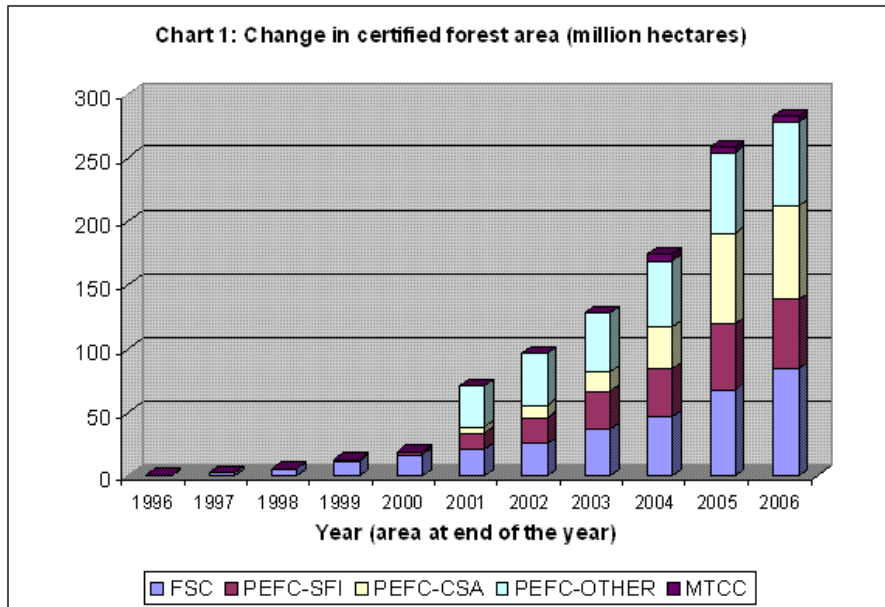
Source :

http://www.forestrycertification.info/phpprograms/Content/story_template.php3?txid=global_ar_ea consulté le 31 janvier 2007

Si, comme on vient de le voir, les dispositifs de certification ne sont pas équivalents, comment s'organise une concurrence dont l'expansion du Programme de reconnaissance européen à l'ensemble des certifications à travers le monde semble l'expression la plus récente ? Ainsi, la compétition dans la certification forestière se décline aujourd'hui à deux niveaux : les certifications internationales (FSC, PEFC), et les certifications nationales (ATFS, CERTFOR, LEI, SFI MTCC, etc.) avec les dérivés locaux du système FSC. Pour bien saisir l'évolution récente des différentes certifications, il faut donc prendre acte de la nature particulière du PEFC en tant que programme de reconnaissance international et voir, au-delà de sa progression, celle des systèmes auxquels il a donné une portée internationale.

Depuis plusieurs années, quatre schémas dominent la pratique de la certification forestière calculée en termes d'hectares : CSA Z-809, PEFC, FSC et SFI. Avec le ATFS et le MTCC, c'était près de 99% des forêts certifiées que se partageaient six schémas de certification.

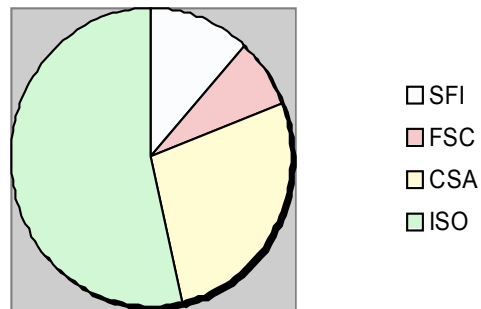
Tableau 3
Évolution du pourcentage des hectares certifiés par certification



Source :

http://www.forestrycertification.info/phpprograms/Content/story_template.php3?txid=global_area consulté le 31 janvier 2007

Tableau 4
Répartition des certifications au Canada (2006)



Or, au sein de la croissance générale de la certification forestière, certains schémas ont progressé de façon fulgurante (le CSA correspondait à plus de 26% des forêts certifiées en 2005 alors qu'il n'en représentait que 8 % en 2002), tandis que d'autres ont reculé en termes de part relative (le PEFC est passé de plus de 35% à moins de 30% des opérations forestières certifiées). La progression du CSA s'explique d'une part par la grande superficie des opérations forestières visées par cette certification, et d'autre part en raison du fait que les grands opérateurs canadiens s'étaient engagés il y a quelques années à certifier l'ensemble des forêts sous leur contrôle d'ici la fin de 2006. Cet objectif atteint, la part du schéma CSA parmi les opérations forestières devrait se stabiliser puis décliner au fur et à mesure que d'autres opérations forestières seront certifiées à travers le monde. Un certain déclin relatif du PEFC avant 2006 indique que ce schéma n'avait pas été en mesure de suivre le rythme de progression de la certification à travers le monde, et ce au contraire du FSC qui a maintenu sa part relative de la certification forestière mondiale au cours des dernières années. Il est à prévoir que l'extension du programme de reconnaissance à l'ensemble des pays du monde donnera de la vigueur au programme au cours des prochaines années. Ces remarques étant faites, peut-on anticiper d'autres évolutions au cours des prochaines années ? L'étude des tendances ne suffit pas à entrevoir la configuration à venir car on ne peut y lire les facteurs qui sous-tendent l'adoption d'un schéma par rapport à un autre. C'est pourquoi nous avons mené nos recherches auprès des acteurs afin de comprendre leur perception des différents schémas et leur motivation à adhérer à l'un ou à l'autre.

Nos recherches nous ont permis de faire plusieurs constats. D'une part, même si les schémas de certifications issus de l'industrie ont rapidement été adoptés au détriment du FSC porté par les ONG, on constate que ce dernier n'en suscite pas moins un grand intérêt chez les producteurs forestiers tout en étant privilégié par les distributeurs. En fait, les producteurs forestiers ayant obtenu une certification industrielle telle que la CSA ou le SFI visent l'obtention ultérieure d'une certification FSC plus exigeante, et donc perçue comme étant plus crédible. Les différentes certifications se présentent donc comme des niveaux de performance en matière d'aménagement forestier durable, ce qui sera à l'avantage de la certification FSC. Cette donnée est d'autant plus intéressante que les schémas industriels eux-mêmes ont évolué au cours des dernières années pour se rapprocher dans certains de leurs critères, des exigences formulées par le FSC.

Comment expliquer cette prédominance normative du schéma FSC par rapport aux autres. Il est certain que le contenu objectif des critères nourrit assurément la crédibilité particulière dont jouit cette certification. Mais on doit également reconnaître le rôle prépondérant du promoteur de la certification, les ONG environnementalistes, dont le statut garantit une indépendance et une objectivité difficiles à conquérir pour les promoteurs des schémas issus de l'industrie, dont l'ambition consiste précisément à attester des efforts et des améliorations de cette industrie, et qui sont eux-mêmes industriels ou d'univers professionnels connexes.

On peut aussi avancer l'idée que la certification, loin de se limiter à la définition technique d'un aménagement forestier durable, correspond en fait à un véritable lieu de dialogue social où se rencontrent producteurs forestiers et groupes environnementaux pour « négocier » de nouvelles pratiques forestières en regard des enjeux écologiques. De ce point de vue, le schéma FSC se distingue et occupe une place qu'aucun autre dispositif ne peut revendiquer : il est le seul à porter formellement l'ambition écologiste de par ses promoteurs, sans compter que les ONG environnementalistes ne reconnaissent pas la valeur écologique des autres certifications et

rejetent tout autre schéma¹. Elles instaurent de ce fait l'exclusivité du FSC comme lieu de dialogue social, mais aussi comme espace de compromis sur la définition des pratiques forestières durables. Cette portée toute particulière a d'ailleurs des incidences sur la valeur de l'entreprise certifiée FSC telle que reconnue par le système boursier, comme l'ont démontré Bouslah, M'Zali, Kooli et Turcotte (2005). Ces auteurs expliquent, en effet, que la certification FSC semble accorder une prime de marché aux titres des entreprises qui y ont adhéré, alors que les autres certifications entraînent une prime négative. On peut penser que la participation à un vecteur de dialogue social comme une certification portée par des mouvements sociaux est interprétée comme un facteur de réduction du risque par le marché, tandis que les autres certifications sont envisagées comme un coût sans réelle retombée positive. Bref, le dialogue social susciterait une stabilité susceptible d'être perçue par le système économique.

L'action que le mouvement écologiste mène au regard de la forêt par le biais de la certification se décline en deux temps menant chacun à des compromis sociaux : un premier, qui est celui de l'instauration de la certification comme nouveau mode de régulation des opérations forestières, et un second, qui est celui de la définition des pratiques forestières durables.

Le premier compromis est observable tout autant dans les pratiques, avec la généralisation de la certification à travers le monde, qu'au sein des discours des acteurs sociaux. Lafrance (2005) a bien montré comment la certification s'est imposée au cours des dernières années, avec une progression de 500% entre 2000 et 2005. Par ailleurs, ses analyses démontrent que les acteurs du domaine forestier, qu'il s'agisse des producteurs, des distributeurs, des groupes environnementalistes, des gouvernements et des certificateurs, acceptent tous cet outil ; ils ont l'intention, lorsque ce n'est déjà fait, de l'utiliser, et ils le voient prendre une place prépondérante dans le système de régulation forestier dans l'avenir. Lafrance démontre également que ce compromis va au-delà du principe de la certification, pour porter plus précisément sur son fonctionnement : tous les schémas s'accordent sur le caractère multipartite du comité appelé à définir les critères de certification du schéma d'une part, et de celui qui en assure la gestion d'autre part ; les schémas s'accordent aussi sur la nécessité d'une vérification externe indépendante.

Le second compromis en est encore à l'étape du débat. Les schémas reprennent tous, il est vrai, à une définition tripolaire du développement durable qu'ils cherchent à traduire à travers leurs exigences. Toutefois, outre le fait qu'ils n'accordent pas la même importance à chacun des pôles, la compréhension qu'ils en ont diffère aussi. Lafrance distingue trois catégories de schémas : la première concerne uniquement le FSC, catégorie à part entière qui n'a pas d'équivalent dans le paysage de la certification. Les critères de ce schéma sont inspirés du rapport Brundtland, et le pôle social y reçoit une attention aussi importante que le pôle environnemental. C'est le schéma dont les exigences sont les plus sévères, les plus explicites et les plus substantives. Elles doivent être rencontrées dès la première inspection et font l'objet de suivis fréquents. La seconde catégorie regroupe les systèmes de certification du Sud, tels que le *Malaysian Timber Certification Council*². Pour prendre cet exemple, les critères sont similaires à ceux du FSC, mais

¹ Les amis de la Terre notamment parlent de certifications « de complaisance » lorsqu'ils réfèrent au PEFC et à ses certifications affiliées.

² Le développement des schémas de certification au Sud répond à un enjeu majeur dans la mesure où même si la certification a d'abord été pensée comme un système visant à protéger les forêts du Sud, on s'est rapidement rendu compte qu'elle ratait sa cible puisque la majorité des forêts certifiées étaient situées au Nord, et que les opérateurs forestiers se voyaient dans l'impossibilité, compte tenu des investissements et des coûts, de faire certifier leurs forêts. C'est en réponse à ce défi que des systèmes nationaux ont progressivement été mis en place au cours des dernières années, qui tiennent davantage compte du contexte national des

la certification peut être obtenue sur une base progressive en fonction d'un plan établi lors de la première inspection. Enfin, la troisième catégorie regroupe les schémas qualifiés d'industriels, tels que le SFI. Leurs critères sont généralement plus flous, plus procéduraux, et couvrent moins d'éléments que les catégories précédentes. Si l'intégrité écologique y reçoit, tout de même, une véritable attention, l'équité et la performance sociale en revanche ne sont abordées que très superficiellement.

Ainsi, il existe une véritable compétition entre les schémas pour imposer des pratiques de foresterie durable et si l'on se fie aux critères de certification qui varient d'une catégorie de schémas à l'autre, ces pratiques ne semblent pas faire l'objet d'un consensus. Toutefois, lorsqu'on analyse le discours des acteurs, on réalise qu'au-delà de cette variabilité, les critères arrêtés par le FSC sont considérés comme une référence à l'aune de laquelle les autres schémas sont comparés (Lafrance, 2005). Bref, les critères du FSC sont peut-être contestés en raison du niveau d'exigences auquel ils correspondent, mais semblent pourtant baliser les paramètres ou les éléments constitutifs d'une gestion forestière durable. L'évolution des différents schémas mise au jour par les analyses de Lafrance (2005) confirme les conclusions des analyses de discours : le SFI notamment, a modifié trois fois ses critères pour se rapprocher, à chaque modernisation des critères et du niveau d'exigence fixés par le FSC. Bref, le FSC agit comme véritable pôle de normativité au sein du système régulateur même multiple de la certification forestière.

À notre avis, ce rôle normatif s'explique assez facilement si l'on tient compte des rapports sociaux et de la dynamique régulatrice à laquelle participent les nouveaux mouvements sociaux économiques. Dans ses premières formes en effet, la certification forestière était portée par les mouvements environnementaux et correspondait de ce fait non seulement à une évaluation « externe » des pratiques forestières, mais au pendant positif des campagnes de dénigrement orchestrées par les groupes écologistes. En édictant leurs propres systèmes de certification, les industriels ont misé sur la dimension évaluative du système de certification, sans reconnaître sa nature de pont, ou de véhicule de dialogue social avec les autres acteurs sociaux. La limite des systèmes de certification industriels tient précisément à cette fermeture de ces systèmes sur eux-mêmes : qu'il s'agisse d'ISO 14001, de CSA Z809 ou de SFI, ils ne sont pas plus issus du dialogue avec les mouvements environnementalistes qu'ils n'offrent de ponts pour dialoguer avec eux. Ils correspondent à la réponse un peu schizophrène qu'un monde industriel pas tout à fait prêt offre à une demande sociale portée par des acteurs antagonistes. Néanmoins, avec l'acceptation et la diffusion du FSC, on constate que le secteur forestier s'ouvre de plus en plus à un dialogue direct avec les groupes écologistes, ce qui témoigne d'une profonde transformation des modes de régulation puisque la demande sociale à l'égard des acteurs économiques n'est plus obligatoirement médiatisée par l'État. Cette transformation participe de l'action des mouvements sociaux qui, déçus par des interventions publiques qui ne semblaient pas offrir de retombées concrètes, ont choisi de cibler directement les entreprises ; mais elle influence également les mouvements sociaux dont l'action et les valeurs se voient en partie institutionnalisées dans les nouveaux mécanismes régulateurs qu'ils ont construits et dont ils sont parties prenantes.

Comme dans d'autres secteurs, les certifications forestières ont littéralement « explosé » au cours des dernières années. Le paysage se configure toutefois très différemment du secteur alimentaire, ne serait-ce que par une certaine uniformité de l'objet visé par les certifications, que l'on peut

opérations forestières candidates à la certification.

associer à l'idée de développement durable repris de façon plus ou moins compréhensive selon les schémas de certification. Si bien que dans ce secteur plus qu'ailleurs, la coexistence des certifications a donné lieu au départ à une véritable compétition, avant que celle-ci ne soit finalement organisée par une hiérarchisation des schémas de certification.

Bien qu'ils se caractérisent généralement par le multipartisme de leur structure organisationnelle, on peut distinguer les schémas plus industriels tels que ISO 14001 (qui n'est pas spécifique à la foresterie mais a été largement adopté par le secteur) ou la norme CSA, les schémas émanant du Sud, des schémas plus clairement portés par des ONG tel que le FSC. De façon peu surprenante, on a observé que les premiers schémas largement adoptés furent ceux proposés par les associations industrielles. Mais la recherche a permis de mettre au jour une dynamique des plus intéressantes : au-delà de la compétition à laquelle on pouvait s'attendre entre schémas de certification, les exigences différenciées de ceux-ci ont été utilisées comme une échelle de progression par les entreprises. Débutant par les certifications les moins exigeantes telles qu'ISO 14001, celles-ci ont cherché à obtenir des certifications garantissant une performance sociale et environnementale, certifications davantage rattachées aux ONG qu'au monde industriel.

Cette dynamique semble indiquer que les certifications ancrées dans les mouvements sociaux offrent aux entreprises une plus-value par rapport aux certifications industrielles, plus-value que l'on peut expliquer par la crédibilité et l'indépendance relatives des ONG. Par ailleurs, il est intéressant de noter que dans ce secteur, la pression semble encore moins portée par le consommateur final : ce sont les ONG qui, par leur pression sur les grands distributeurs, semblent non seulement avoir impulsé mais nourrissent aujourd'hui le mouvement des certifications.

La question du potentiel de régulation des certifications forestières se pose néanmoins à plusieurs niveaux. De prime abord, on peut se réjouir du succès qu'obtient ce mode de régulation puisqu'au Canada par exemple, l'objectif est de certifier l'ensemble des opérations forestières selon le schéma CSA. Malgré cette large étendue, l'objet de la certification limite son potentiel de régulation : en effet, les certifications s'appliquent aux forêts sous aménagement forestier, on ne s'intéresse donc pas directement à la problématique plus large de la dégradation du couvert forestier. D'autre part, malgré les initiatives récentes de nouvelles certifications au Sud, les forêts certifiées se trouvent encore principalement au Nord, alors que cet outil a été conçu pour répondre à la dégradation préoccupante des forêts tropicales. On peut d'ailleurs se demander si ces certifications n'ont pas pour effet de créer un nouveau type de barrières à l'entrée pour des pays du Sud où les exploitants sont incapables d'accéder aux certifications élaborées au Nord. Dans ce contexte, les certifications développées au Sud suscitent beaucoup d'espoir, mais aussi des inquiétudes selon qu'elles visent une reconnaissance du PEFC, ou correspondent au contraire à une adaptation nationale élaborée dans le cadre du schéma international FSC.

Bibliographie

- Aglietta M. Les transformations du capitalisme contemporain, in Chavance, B., É. Magnin, R. Motamed-Nejad et J. Sapir (dir.), *Capitalisme et socialisme en perspective*, 1999, Paris : La Découverte, p. 275-292.
- Bartley, Tim. 2003. "Certifying Forests and Factories: States, Social Movements, and the Rise of Private Regulation in the Apparel and Forest Products Fields." *Politics & Society* 31(3): 433-464.
- Bélangier P. R. & Lévesque B. La théorie de la régulation, du rapport salarial au rapport de consommation. Un point de vue sociologique, *Cahiers de recherche sociologique*, no 17, 1991, pp. 15-51.
- Bouslah K. ; M'Zali B. ; Kooli M. & Turcotte M.-F. Responsabilité sociale et environnementale, certifications et performance financière, *Revue Gestion*, HEC Montréal, 2006, vol 31, no 2, été 2006, p. 125-133.
- Boyer R. & Y. Saillard (dirs.) *Théorie de la régulation*, 1995, Paris, La Découverte.
- Cashore B. Legitimacy and the Privatization of Environmental Governance: How Non-State Market-Driven (RMNÉ) Governance Systems Gain Rule-Making Authority, in *Governance: An International Journal of Policy, Administration, and Institutions*, 2002, vol 15, no 4, p. 503 à 529.
- Cashore, Benjamin, Graeme Auld et Deanna Newsom. 2003. « Forest certification (eco-labeling) programs and their policy-making authority: explaining divergence among North American and European case studies ». *Forest Policy and Economics*. Vol. 5, p. 225 à 247.
- De Serres A. ; Gendron C. & Ramboarisata L. Les rapports de responsabilité sociale et de développement durable dans le secteur financier, in « *Les stratégies de divulgation en matière de développement durable et la global reporting initiative (GRI)*, séminaire Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, Montréal, avril 2006.
- Eder K. *The Institutionalization of Social Movement. Towards a New Theoretical Problematic in Social-Movement Analysis?* Florence: European University Institute, October 1993, 22 p.
- Gendron C. *Éthique et développement économique : Le discours des dirigeants sur l'environnement*, Thèse de doctorat, 2001, UQAM, 480 p.
- Gendron C. & Bourque G. Une finance responsable à l'ère de la mondialisation économique, *L'Économie politique*, mai 2003, p. 50-61.
- Gendron C.; Bisailon V. & Otero A. The Institutionalization of Fair Trade: More than a Degraded Form of Social Action, *Journal of Business Ethics*, *soumis pour publication en Janvier 2007*.
- Gendron C. ; Champion E. & Turcotte M.-F. Wal-Mart : une responsabilité sociale à bas prix, *Le Devoir*, 2005, 14 décembre, p. a7.

- Gendron, C., Bisailon V. et A.I. Otero. « The Institutionalization of Fair Trade: More than a Degraded Form of Social Action ». *Journal of Business Ethics* (À paraître en 2007).
- Kaimowitz, D. 2001. Get serious about averting trouble in the forest. *International Herald Tribune*, 30 novembre, p. 8.
- Lafrance, M.-A. 2006. *Le potentiel de la certification à favoriser la mise en oeuvre d'une foresterie durable*, Mémoire de maîtrise, Sciences de l'environnement, UQAM, 199 p.
- Micheletti M. *Political Virtue and Shopping: individuals, shopping and collective action*. 2003, New York, Palgrave Macmillan.
- Offe C. (1985) New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics, *Social Research*, 1985, vol. 52, no. 4, p. 817-868.
- Petrella R. La mondialisation de la technologie et de l'économie, *Futuribles*, septembre 1989, p. 3-25
- Smouts, M.-C. 2001. *Forêts tropicales, jungle internationale : les revers de l'écopolitique mondiale*. Paris : Presses de sciences PO, 349 p.
- Sobzack A. La responsabilité sociale de l'entreprise : menace ou opportunité pour le droit du travail", *RI/IR*, 2004, vol. 59, no1, 26-50.
- Touraine A. *La société post-industrielle. Naissance d'une société*, 1969, Paris, Denoël
- Turcotte M.-F. ; De Bellefeuille S. de, F. Den Hond () Gildan Inc. : Influencing Corporate Governance in the Textile Sector, *Journal of Corporate Citizenship*, à paraître en Juillet 2007.
- Vallée, G., Murray, G. Coutu, M. Rocher, G. et A. Gilles. (2003). *Les codes de conduite des entreprises multinationales canadiennes : aux confins de la régulation privée et des politiques publiques du travail*, Rapport 101 p.
- Wieviorka. M. (2003). «Mouvements et anti-mouvements sociaux de demain», in Cours-Salie, P. et M. Vakaloulis (dir.), *Les mobilisations collectives : une controverse sociologique*, Paris, PUF, pp. 43-54.

CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable
ESG UQAM

École des sciences de la gestion | Université du Québec à Montréal
Case postale 6192 | Succursale Centre-ville | Montréal (Québec) | H3C 4R2
Téléphone : 514.987.3000 #6972 | Télécopieur : 514.987.3372

Adresse civique : Pavillon des sciences de la gestion | local R-2885
315, rue Sainte-Catherine Est | Montréal (Québec) | H2X 3X2

Courriel : crsdd@uqam.ca | Site web : www.crsdd.uqam.ca

ISBN 2-923324-53-6
Dépôt Légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2007